



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 12 juin 2026 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE Les Padeloups

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande du 11 juin 2026, par l'entreprise SPIE CityNetworks, 16 allée du commerce, 36250 ST MAUR, pour le compte d'ENEDIS
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de raccordement électrique, sis les Padeloups, à Henrichemont, à compter du 22.06.2026 et jusqu'au 31.07.2026 ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise SPIE CityNetworks, 16 allée du commerce, 36250 ST MAUR, pour le compte d'ENEDIS, sis Les Padeloups – 18250 Henrichemont à compter du 22.06.2026 et jusqu'au 31.07.2026 ;

Article 2^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise SPIE CityNetworks.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise SPIE CityNetworks sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Le Maire,
Frank JANSONNIE

Publié sur le site de la commune le 12.06.2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260612-2026_079-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2026
Publication : 12/06/2026

